

No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **11 AOÛT 2021, À 20 H.**

Sont présents : Mme Diane Morneau, mairesse suppléante
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier
M. François Rioux, directeur des services extérieurs
Me Ève Poulin, greffière

Est absent : M. Patrick Marquès, maire

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 14 juillet 2021
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Autorisation de signature - Avenant 2 - Promesse bilatérale - Maison des aînés
 - 5.2** Autorisation de signature - Acte de vente - Lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtiment chapelle Saint-Joachim
 - 5.3** Autorisation de signature - Lettre entente - Convention collective 2020-2025 - Employés cols blancs et cols bleus - Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508
 - 5.4** Autorisation de signature - Transaction-Quittance - Arbitrage de comptes
 - 5.5** Adoption - Politique de télétravail
 - 5.6** Demande au Gouvernement du Québec - Statut d'Exo à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques
 - 5.7** Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et ordonnances en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'encadrement concernant les chiens

- 5.8** Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution 21-07-291
- 5.9** Réponse - Orientation de Santé Canada - Projet d'augmenter les limites permises du taux de glyphosate contenu dans les aliments
- 5.10** Réponse - Orientation de Santé Canada - Projet d'augmenter les limites permises des taux de métaxyl et de sulfoaxiflore contenus dans des aliments
- 6** FINANCES
- 6.1** Déboursés du mois - Juillet 2021
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Juillet 2021
- 6.3** Autorisation - Transferts budgétaires - Juillet 2021
- 6.4** Renonciation - Financement non utilisé fonds de roulement et autres fonds au 31 juillet 2021
- 6.5** Autorisation ouverture d'un emprunt temporaire - Règlement no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 avec bâtiment chapelle Saint-Joachim, décrétant une dépense et emprunt à long terme de 907 000 \$
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi de mandat - Regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Produits chimiques pour le traitement des eaux usées CHI-20222024
- 7.2** Achat de chlorure de sodium pour la saison 2021-2022 - Union des municipalités (UMQ) - 104 886,60 \$
- 7.3** Autorisation d'une dépense supplémentaire - Analyse de laboratoire des échantillons pour l'eau potable et les eaux usées - Eurofins Environex - 13 751,01 \$
- 7.4** Ajout au contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023 - Les Entreprises Denexco - 150 000 \$
- 7.5** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie - Travaux de prolongement de réseau d'aqueduc et d'égouts - Secteur Sainte-Thérèse
- 7.6** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet du parc des Chenaux (PSSPA)
- 7.7** Autorisation - Aménagement du sentier polyvalent sur l'emprise ferroviaire (TAPU) - 1 820 000 \$ auquel s'applique une subvention de 50 % par le programme TAPU
- 7.8** Demande d'aide financière - Fonds canadien de revitalisation des communautés - Parc des Chenaux



No de résolution

- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de PIIA 2021-023 – Lot 6 435 888 – 1641, rue des Roses
- 8.2** Permanence - Inspectrice municipale - Service de l'urbanisme et du développement durable
- 8.3** Permanence - Inspecteur-chef - Service de l'urbanisme et du développement durable
- 8.4** Autorisation - Utilisation des terrains municipaux - Tournage - Parc des Îles et Halte Belvédère - 13 août 2021
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Accréditation de l'organisme - Club de pickleball de Chambly
- 10.2** Embauche - Brigadières - Année scolaire 2021-2022
- 10.3** Embauche - Surveillants loisirs - 2021-2022
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 519 (2021) modifiant le règlement no 519 (2020) concernant la prévention des incendies
- 11.2** Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Réduction marge avant à 6 mètres zone H-581 - Ile Sainte-Marie)
- 11.3** Adoption - 1er projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Réduction marge avant à 6 mètres zone H-581 - Ile Sainte-Marie)
- 11.4** Adoption - Second projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et entreposage véhicule récréatif)
- 11.5** Adoption - Règlement no 483-17-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Usage commercial complémentaire à l'habitation)
- 11.6** Adoption - Règlement no 390 (2021)-1 modifiant le règlement no 390 (2021) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur
- 11.7** Adoption - Règlement no 506 (2021) amendant le règlement no 506-A concernant la gestion contractuelle
- 11.8** Adoption - Règlement no 508 (2021)-3 modifiant le règlement no 508 (2021)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Madame Diane Morneau, mairesse suppléante, déclare la séance ouverte, il est 20 h 00.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

21-08-313

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

21-08-314

4.1 Séance ordinaire du 14 juillet 2021

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2021.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

21-08-315

5.1 Autorisation de signature - Avenant 2 - Promesse bilatérale - Maison des aînés

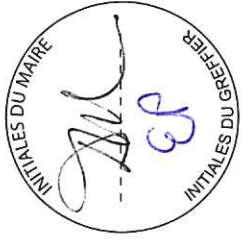
CONSIDÉRANT la résolution 20-06-178 autorisant la signature de la promesse bilatérale de vente et d'achat;

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-86 autorisant la signature de l'avenant 1 à la promesse bilatérale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant 2 de la promesse bilatérale de vente et d'achat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-centre (CISSS) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.



No de résolution

21-08-316

- 5.2 Autorisation de signature - Acte de vente - Lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtiment chapelle Saint-Joachim**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-05;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 536 (2021) a été approuvé par le MAMH en date du 2 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtiment chapelle Saint-Joachim avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph de Chambly et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-08-317

- 5.3 Autorisation de signature - Lettre entente - Convention collective 2020-2025 - Employés cols blancs et cols bleus - Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508**

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-142 concernant l'adoption de la convention collective 2020-2025 - Employés cols blancs et cols bleus - Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger les éléments suivants :

- 1) La date d'embauche de monsieur Cédric Bouthillier devrait se lire comme suit 20-06-15;
- 2) La pause de l'après-midi pour le préposé à l'entretien devrait se lire comme suit à 13 h 15.

CONSIDÉRANT que les corrections ci-haut indiquées s'effectuent par la signature d'une lettre d'entente liant les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution

21-08-318

5.4 Autorisation de signature - Transaction-Quittance - Arbitrage de comptes

D'AUTORISER le directeur général adjoint et trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, la lettre d'entente datée du 6 juillet 2021 entre le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508 et la Ville de Carignan.

CONSIDÉRANT la demande de la Ville en arbitrage de comptes relativement à la facture 2107 datée du 28 janvier 2021 pour les services autorisés par la résolution 20-10-390 adoptée le 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la proposition de règlement reçue à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la greffière et directrice des services juridiques et Me Martine Burelle à signer la transaction-quittance et acquitter la facture 2107 modifiée en date du 15 juin 2021 produite en remplacement de la facture 2107 datée du 28 janvier 2021.

21-08-319

5.5 Adoption - Politique de télétravail

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire offrir l'opportunité aux employés de concilier leur travail, leur vie familiale et leur vie personnelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire établir et informer les employés des conditions et modalités qui s'appliquent au télétravail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique portant sur le télétravail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique portant sur le télétravail.



No de résolution

21-08-320



**5.6 Demande au Gouvernement du Québec - Statut d'Exo
à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour
l'achat d'autobus électriques**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la disponibilité actuelle d'un financement avantageux de la banque d'infrastructure du Canada pour permettre aux propriétaires d'autobus, incluant les exploitants de transport collectif et scolaire, de combler les coûts supplémentaires que représentent l'acquisition d'un autobus zéro émission et la structure de recharge par rapport à poursuivre avec des autobus diesel;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme Organismes publics de transport en commun {OPTC}, et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT que les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les trois sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

CONSIDÉRANT qu'Exo est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

CONSIDÉRANT le lancement, en novembre 2020, du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT que, par la mise en place du PEV 2030, Québec entend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

CONSIDÉRANT que les Villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau corporatif (ville) qu'au niveau communautaire (institutions, gouvernement, commerces, industries);

CONSIDÉRANT que des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (corporatif) en faveur du secteur transport;

CONSIDÉRANT que les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (communautaire) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même, elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT que trois OPTC métropolitains, soit la STM, le RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales, car ils sont propriétaires de leurs autobus;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;



No de résolution



CONSIDÉRANT que le modèle d'affaires de l'OPTC Exo a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

CONSIDÉRANT que, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence;

QUE la Ville de Carignan demande au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier Exo dès la première phase d'octroi de subvention;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, au premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au président de l'ARTM, au directeur général d'Exo, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux maires et mairesses des couronnes Sud et Nord, au député provincial de Chambly M. Jean-François Roberge, à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, à la Table des préfets et élus de la couronne Sud ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

21-08-321

5.7 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et ordonnances en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 et que ce règlement établit, entre autres, les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit règlement, la Ville peut déclarer un chien potentiellement dangereux notamment lorsque la Ville est d'avis, après avoir considéré le rapport d'un vétérinaire ayant examiné l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique ou lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit règlement, la Ville peut ordonner au propriétaire ou gardien du chien qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave de faire euthanasier ce chien;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport de l'examen réalisé le 8 juillet 2021 pour l'évaluation de l'état et de la dangerosité par la Dre Anne-Marie Gagnon à l'égard du chien concerné;

CONSIDÉRANT l'attribution d'un niveau de dangerosité du chien à 8/10;

CONSIDÉRANT la gravité des blessures infligées par le chien à une personne qu'il connaissait;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE déclarer le chien de race mixte Rottweiler x Boxer x Doberman x Cane Corso nommé Biggie et identifié au dossier de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent numéro RSL-210617-014 potentiellement dangereux en vertu des articles 8 et 9 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

D'ORDONNER à la propriétaire du chien nommé Biggie identifié au dossier de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent numéro RSL-210617-014 de faire euthanasier le chien en vertu des articles 10 et 11 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* au plus tard le 19 août 2021 à 16h30 et de transmettre, dans le même délai, à l'adresse courriel greffe@villedecarignan.org la preuve qu'elle s'est conformée à l'ordonnance;

D'ORDONNER à la propriétaire du chien Biggie, dans l'intervalle, d'appliquer les normes suivantes :

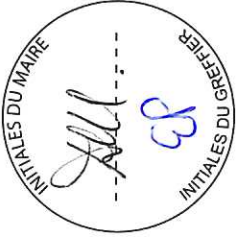
1. Maintenir le chien dans un environnement fermé lorsqu'il n'est pas sous surveillance;
2. Lors de ses sorties extérieures, maintenir le chien en laisse par une personne adulte responsable, capable de le maîtriser, informée des conditions de garde de ce chien et qui est consciente des risques de les enfreindre;
3. Lors de ses sorties extérieures le chien doit porter une muselière-panier, installée avant la sortie du chien de son habitation;
4. Ne pas laisser le chien accueillir les visiteurs librement.

D'AVISER la propriétaire du chien Biggie qu'à défaut de respecter l'une ou l'autre des présentes ordonnances, la Ville mettra en oeuvre les pouvoirs concédés par le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, notamment les dispositions pénales et le recouvrement des frais prévus à l'article 32 du règlement;

D'AUTORISER la greffière à transmettre et notifier la présente résolution et une lettre d'ordonnances à la propriétaire du chien, en conformité avec l'article 13 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

D'AUTORISER la greffière à transmettre copie de la présente résolution et copie de la lettre d'ordonnances à la Régie de Police Richelieu-Saint-Laurent et à la SPCA Roussillon;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution



5.8 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution 21-07-291

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière d'un avis de correction d'un procès-verbal et de la résolution 21-07-291 selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) concernant la désignation de l'agence de sécurité externe Groupe Intervention Perfection pour les émissions de constats d'infraction au nom de la Ville de Carignan.

21-08-322

5.9 Réponse - Orientation de Santé Canada - Projet d'augmenter les limites permises du taux de glyphosate contenu dans les aliments

CONSIDÉRANT que Santé Canada se propose de permettre une augmentation du taux de glyphosate permis dans plusieurs aliments d'un facteur de trois, voir plus;

CONSIDÉRANT que la seule demande pour le permettre émane du producteur de glyphosate BAYER-MONSANTO afin de faire augmenter ses ventes;

CONSIDÉRANT que suite à la réaction du public, Santé Canada a allongé la période de consultation publique d'une semaine à un peu plus d'un mois;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de l'Université de Montréal constat que l'eau de robinet de 141 municipalités sur 142 recensées contenait au moins un pesticide;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des médecins pour l'environnement met en garde le gouvernement canadien contre une hausse des limites permises pour l'utilisation du glyphosate tout comme la Fédération internationale d'obstétrique-gynécologie;

CONSIDÉRANT que le président de l'Union des producteurs agricoles s'élève contre le changement des limites à l'usage de glyphosate en agriculture alors que la tendance mondiale va vers un durcissement de la réglementation et l'application du principe de la précaution;

CONSIDÉRANT que des chercheurs en agronomie, tel l'agronome Montérégien Louis Robert, propose de faire réduire les apports chimiques en agriculture et ainsi de favoriser les saines pratiques agricoles visant, et la santé des sols, et la santé humaine, en tenant compte du « lien entre la terre et le contenu de nos assiettes »;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Carignan demande à Santé Canada de **retirer** son projet d'augmenter les limites permises du taux de glyphosate contenu dans les aliments.

21-08-323

5.10 Réponse - Orientation de Santé Canada - Projet d'augmenter les limites permises des taux de métaxyl et de sulfoxaflore contenus dans des aliments

CONSIDÉRANT que Santé Canada se propose d'autoriser plus de traces de l'insecticide, le sulfoxaflore, et du fongicide métaxyl sur les petits fruits tels les fraises et les bleuets;

CONSIDÉRANT que Le président de l'Association québécoise des producteurs de fraises et de framboises, David Lemire, affirme que les producteurs ne souhaitent pas que les règles changent;

CONSIDÉRANT que les producteurs essaient de tendre vers une production écologique et biologique;

CONSIDÉRANT l'opposition à l'augmentation des limites de dosage proposées par Santé Canada des milieux académiques telle que manifestée par la professeure Louise Vandelac à l'émission 15-18 de Radio Canada Première lors d'une entrevue le 27 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Carignan demande à Santé Canada de **retirer** son projet d'augmenter les limites permises des taux de métaxyl et de sulfoxaflore contenus dans des aliments.

6 FINANCES

21-08-324

6.1 Déboursés du mois - Juillet 2021

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juillet 2021 pour un montant de 39 219,34 \$;



No de résolution



DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juillet 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 827 745,69 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Juillet 2021

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 28 juin 2021 au 26 juillet 2021.

21-08-325

6.3 Autorisation - Transferts budgétaires - Juillet 2021

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a) Afin de couvrir la dépense culturelle supplémentaire

Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000 \$	Subvention	01-381-72-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000 \$	Dépense culturelle	02-702-90-412

b) Afin de couvrir la réduction de revenu anticipé camps de jour 2021

Montant	Description du poste	Numéro de poste
29 925 \$	Sorties	02-701-51-447
24 612 \$	Location autobus	02-701-51-515
30 000 \$	Location École	02-701-90-510
15 000 \$	Salaire employés temporaires	02-701-90-181



No de résolution

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
99 537 \$	Inscriptions camps de jours	01-232-13-100

21-08-326

6.4 Renonciation – Financement non utilisé fonds de roulement et autres fonds au 31 juillet 2021

CONSIDÉRANT les résolutions 16-01-19 et 20-12-444 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 16-02 - Amélioration bâtiment municipaux;
- 20-13 - Acquisition de mobilier hôtel de ville - Chaises.

CONSIDÉRANT que la dépense une fois effectuée, s'avère inférieure au montant du financement autorisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvée, mais non utilisée pour un montant de 10 816,92 \$;

D'AMENDER les résolutions 16-01-19 et 20-12-444 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fonds d'administration au fonds de roulement.

21-08-327

6.5 Autorisation ouverture d'un emprunt temporaire - Règlement no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 avec bâtiment chapelle Saint-Joachim, décrétant une dépense et emprunt à long terme de 907 000 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère, du règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtiment chapelle Saint-Joachim, décrétant une dépense et emprunt à long terme de 907 000 \$, par le Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 816 300 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtiment chapelle Saint-Joachim, décrétant une dépense et emprunt à long terme de 907 000 \$.

7 TRAVAUX PUBLICS

21-08-328

7.1 Octroi de mandat - Regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Produits chimiques pour le traitement des eaux usées CHI-20222024

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

- permet à une Ville de Carignan de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.



No de résolution



CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récé au long;

QUE la Ville de Carignan confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (alun) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui en ligne à la date fixée;

QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;



No de résolution



QUE la Ville de Carignan reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

21-08-329

7.2 Achat de chlorure de sodium pour la saison 2021-2022 - Union des municipalités (UMQ) - 104 886,60 \$

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-163 autorisant la Ville de Carignan à joindre le regroupement d'achat géré par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé par appel d'offres public pour un achat regroupé afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de fourniture et la livraison de chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la direction des travaux publics à faire l'achat de 1 365 tonnes métriques de chlorure de sodium pour l'hiver 2021-2022 à raison de 76,84 \$ la tonne avant taxes, incluant le transport pour un montant de 104 886,60 \$ auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windor Ltée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-628.

21-08-330

7.3 Autorisation d'une dépense supplémentaire - Analyse de laboratoire des échantillons pour l'eau potable et les eaux usées - Eurofins Environex - 13 751,01 \$

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-53 octroyant le contrat d'analyse de laboratoire des échantillons pour l'eau potable et les eaux usées à la firme Eurofins Environex;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire pour le contrat d'analyse de laboratoire des échantillons pour l'eau potable et les eaux usées, à la firme Eurofins Environex pour un montant de 13 751,01 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-419 sous réserve d'un transfert de 11 000 \$ du poste 02-414-00-411.

21-08-331

7.4 Ajout au contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023 - Les Entreprises Denexco - 150 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-100 octroyant le contrat de pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023 à Les Entreprises Denexco inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUGMENTER le contrat de pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023, pour l'année 2021, à Les Entreprises Denexco inc. pour un montant de 150 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

21-08-332

7.5 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie – Travaux de prolongement de réseau d'aqueduc et d'égouts – Secteur Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie – Travaux de prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout – secteur Sainte-Thérèse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins de pondération des offres pour les services professionnels en ingénierie – Travaux de prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout – secteur Sainte-Thérèse, les critères d'évaluation suivants :

Présentation de l'offre	5 points
Compréhension du mandat	15 points
Méthodologie proposée et calendrier de réalisation	15 points
Compétence et expertise de la firme dans les travaux similaires	15 points
Qualification et expérience du chargé de projet	25 points
Qualification et expérience des membres de l'équipe	25 points

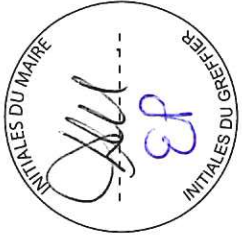
21-08-333

7.6 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet du parc des Chenaux (PSSPA)

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet du parc des Chenaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ADOPTER aux fins de pondération des offres pour les services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet du parc des Chenaux, les critères d'évaluation suivants :

Présentation de l'offre	5 points
Compréhension du mandat	10 points
Compétence et expertise de la firme dans des projets similaires	30 points
Qualification et expérience du chargé de projet	20 points
Qualification et expérience des membres de l'équipe	20 points
Méthodologie proposée et calendrier de réalisation	15 points

21-08-334

7.7 Autorisation - Aménagement du sentier polyvalent sur l'emprise ferroviaire (TAPU) - 1 820 000 \$ auquel s'applique une subvention de 50 % par le programme TAPU

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une lettre d'annonce d'octroi d'une aide financière de 910 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2021-2022* pour la réalisation d'un nouveau sentier polyvalent permettant de relier les secteurs Centre, du Parchemin et Carignan-Salières;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les travaux d'aménagement du sentier polyvalent sur l'emprise ferroviaire ainsi que toutes les infrastructures connexes dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2021-2022, pour un montant de 1 820 000 \$, incluant les taxes nettes;



No de résolution



Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'un transfert de 910 000 \$ provenant du poste 01-381-31-000 et 775 000 \$ provenant du poste 01-233-12-000.

21-08-335

7.8 Demande d'aide financière - Fonds canadien de revitalisation des communautés - Parc des Chenaux

CONSIDÉRANT que le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) a pour but d'aider les collectivités de tout le Canada à réaliser des projets d'infrastructure communautaire et à améliorer les infrastructures existantes afin qu'elles puissent se remettre des effets de la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT que le Fonds vise, entre autres, à soutenir les municipalités en vue de construire de nouvelles infrastructures communautaires, revitaliser les biens existants et ramener les gens dans les espaces publics en toute sécurité lorsque les mesures sanitaires s'assouplissent;

CONSIDÉRANT que le Fonds fournit un soutien pour construire ou améliorer des infrastructures communautaires afin d'encourager les Canadiens à se remobiliser dans leurs collectivités et leurs régions et à les explorer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds canadien de revitalisation des communautés de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour le projet d'amélioration de sentiers et de site de pratique d'activités de plein air du parc des Chenaux;

D'AUTORISER le directeur général adjoint et trésorier à agir comme "personne autorisée" dans le cadre de la demande d'aide financière.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

21-08-336

8.1 Demande de PIIA 2021-023 – Lot 6 435 888 – 1641, rue des Roses

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment respecte l'alignement des bâtiments voisins, à l'exception du bâtiment voisin de droite dont la marge avant est éloignée de la rue;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la nouvelle construction permettra une revalorisation architecturale du secteur et contribuera à créer une image distinctive;

CONSIDÉRANT que les matériaux choisis s'agencent bien ensemble et les couleurs sont sobres;

CONSIDÉRANT que les matériaux choisis s'intègrent bien avec le paysage architectural;

CONSIDÉRANT que la fenestration sur l'ensemble du bâtiment est généreuse;

CONSIDÉRANT que le gabarit du bâtiment est raisonnable et respecte la volumétrie et la forme de la plupart des bâtiments environnants (1 étage près de la rue et 2 étages à l'arrière);

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attenant sur le lot 6 435 888, située au 1641, rue des Roses, dans la zone H-004 au Règlement de zonage no 483-U, demande reçue le 9 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage attenant sur le lot 6 435 888, située au 1641, rue des Roses.

21-08-337

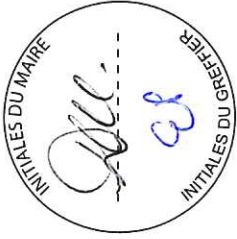
8.2 Permanence - Inspectrice municipale - Service de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Andréanne Baribeau, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR le statut permanent à madame Julie Larrivière à titre d'inspectrice municipale au Service de l'urbanisme et du développement durable;



No de résolution



21-08-338

8.3 Permanence - Inspecteur-chef - Service de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Andréanne Baribeau, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR le statut permanent à monsieur Éric Martel à titre d'inspecteur-chef au Service de l'urbanisme et du développement durable;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-151.

21-08-339

8.4 Autorisation - Utilisation des terrains municipaux - Tournage - Parc des Îles et Halte Belvédère - 13 août 2021

CONSIDÉRANT la demande de tournage de la compagnie Productions Pimiento Inc. concernant l'utilisation du parc des Îles et de la halte Belvédère appartenant à la Ville de Carignan pour le tournage d'une web-série.

CONSIDÉRANT que le tournage se déroulera le 13 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'AUTORISER l'utilisation du parc des Îles et de la halte Belvédère appartenant à la Ville de Carignan pour le tournage d'une web-série prévu le 13 août 2021.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-08-340

10.1 Accréditation de l'organisme - Club de pickleball de Chambly

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2021, l'organisme suivant :

- Club de Pickleball de Chambly

21-08-341

10.2 Embauche - Brigadières - Année scolaire 2021-2022

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames France Chartier et Carole Cormier à titre de brigadières permanentes et madame Sylvie Lafrenière à titre de brigadière remplaçante pour l'année scolaire 2021-2022 au taux horaire de 17,43 \$;

D'OCTROYER une allocation de 100 \$ par brigadière permanente pour l'achat de vêtements nécessaires à leur poste dès leur première paie;

QUE cette embauche soit effective à partir du 1er septembre 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-210-00-181.



No de résolution

21-08-342



10.3 Embauche - Surveillants loisirs - 2021-2022

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames Cassandra Mathieu, Marine Gauthier et Isia Cloutier ainsi que monsieur Jonathan Fréchette à titre de surveillants pour l'année scolaire 2021-2022;

QUE cette embauche soit effective à partir du 6 septembre 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.

11 RÉGLEMENTATION

21-08-343

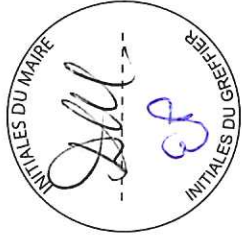
11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 519 (2021) modifiant le règlement no 519 (2020) concernant la prévention des incendies

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 519 (2021) modifiant le règlement no 519 (2020) concernant la prévention des incendies.

21-08-344

11.2 Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Réduction marge avant à 6 mètres zone H-581 - Île Sainte-Marie)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution

21-08-345

11.3 Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Réduction marge avant à 6 mètres zone H-581- Île Sainte-Marie)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 483-19-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-08-346

11.4 Adoption - Second projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (piscine et entreposage véhicule récréatif)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-18-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-08-347

11.5 Adoption - Règlement no 483-17-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Usage commercial complémentaire à l'habitation)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-17-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution

21-08-348

11.6 Adoption - Règlement no 390 (2021)-1 modifiant le règlement no 390 (2021) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 390 (2021)-1 modifiant le règlement no 390 (2021) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 390 (2021)-1 modifiant le règlement no 390 (2021) établissant les normes d'arrosage et d'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.

21-08-349

11.7 Adoption - Règlement no 506 (2021) amendant le règlement no 506-A concernant la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 506 (2021) amendant le règlement no 506-A concernant la gestion contractuelle, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 506 (2021) amendant le règlement no 506-A concernant la gestion contractuelle.



No de résolution



21-08-350

11.8 Adoption - Règlement no 508 (2021)-3 modifiant le règlement no 508 (2021)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 508 (2021)-3 modifiant le règlement no 508 (2021)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 508 (2021)-3 modifiant le règlement no 508 (2021)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

21-08-351

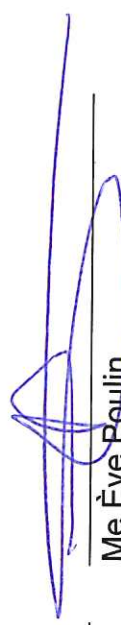
14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 55.


Diane Morneau

Mairesse suppléante


Me Ève Poulin

Greffière